

Fonds européens :

Le programme FEDER-FSE 2014-2020 a été lancé à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées

La Commission européenne a officiellement adopté, le 2 décembre dernier, le Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020, dont la Région est nouvelle Autorité de gestion.

Le Programme a été officiellement lancé ce lundi 15 décembre à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées, par Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, autorité de gestion, Pascal Mailhos, préfet de région, autorité de gestion délégué pour le Programme Opérationnel National FSE, en présence de représentants de la Commission européenne, du et de l'ensemble du partenariat régional. A cette occasion, une présentation plus détaillée du programme et de ses modalités d'accès a été effectuée.

Il s'agit du 16^{ème} programme adopté au niveau européen, parmi plus de 300 programmes de niveau national, régional ou interrégional.

Ce programme constitue, avec le prochain Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, le principal outil au service du développement régional de Midi-Pyrénées à l'horizon 2020, et marque l'aboutissement d'un processus consultatif de grande ampleur initié dès 2012 avec l'ensemble du partenariat régional.

Dans le cadre de la stratégie européenne, il vise à apporter une réponse forte à la crise profonde que traversent l'économie et la société depuis plusieurs années.

Doté de 460 millions d'€ de fonds européens (384,36 M€ FEDER + 73,18 M€ FSE + 2,55 M€ IEJ), qui permettront plus d'**1,2 milliard d'€ d'investissements**, ce Programme doit aider Midi-Pyrénées, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, à s'adapter et à relever le triple défi suivant :

- Renforcer les avantages compétitifs de la région dans une économie mondialisée, en favorisant l'innovation et la recherche de valeur ajoutée dans tous les secteurs et sur l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées,
- Développer l'emploi en Midi-Pyrénées dans ce cadre en proposant une offre de formation adaptée,
- Accompagner la transition énergétique et écologique, en réponse au défi climatique et environnemental.

Alors que l'application stricte des critères européens aurait conduit à une très forte baisse des fonds européens en Midi-Pyrénées, classée « Région plus développée », entre 2014 et 2020, ce programme est finalement **le 4^{ème} PO le mieux doté en fonds européens** de France métropolitaine derrière Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Ile-de-France, et le 2^{ème} PO le mieux doté en FEDER derrière Nord-Pas-de-Calais.

Ce bon résultat traduit la reconnaissance de « l'Exception Midi-Pyrénéenne » que Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, avait fait valoir auprès du gouvernement et de la Commission. La région Midi-Pyrénées, plus vaste région française, est en effet caractérisée d'une part, par sa métropole régionale en fort développement qui concentre, sur moins de 5% du territoire, plus de la moitié de la population et du PIB régional et des capacités économiques et de recherche leader mondial dans leur domaine, et d'autre part par un vaste espace à dominante rurale à faible densité démographique structuré autour de petites ou moyennes villes hébergeant un tissu économique diffus, essentiellement constitué de PME dont certaines en forte croissance, aux côtés d'une agriculture fortement marquée par l'élevage.

Le PO FEDER-FSE a dès lors pour objectif de répondre à l'obligation de solidarité et de cohésion économique, sociale et territoriale, qui impose que tous les territoires de Midi-Pyrénées, dans leur diversité, contribuent à la compétitivité et à la capacité d'innovation régionale.

En tant que **nouvelle Autorité de gestion, la Région** a la volonté forte, grâce à la coordination des fonds européens et des crédits régionaux qui en constituent la principale contrepartie, d'assurer une plus grande efficacité de l'action publique en faveur du développement régional.

Dans ce contexte, la priorité sera donnée en 2015 à créer les conditions permettant un démarrage de la programmation le plus rapide possible au bénéfice des porteurs de projets.

En pratique :

Pour accéder aux dossiers de demande de subvention et au « Guide des critères » du porteur de projets :

<http://www.midipyrenees.fr/PO-FEDER-FSE>

« Adoption du programme interrégional PYRENEES »

La Commission européenne a par ailleurs approuvé, **aujourd'hui 15 décembre, le Programme Opérationnel interrégional Pyrénées** commun aux régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et dont la Région Midi-Pyrénées est également Autorité de gestion.

Doté de 25 millions d'€ de FEDER, ce Programme met l'accent sur la valorisation des richesses du massif au profit de l'emploi et de la croissance et ciblera en particulier les enjeux suivants :

- Le bois et la forêt
- La qualité et la diversité des activités touristiques
- La valorisation des filières économiques traditionnelles et spécifiques aux Pyrénées.